

## LE COUP DE FIL

Sur Twitter, le conseiller national Philippe Nantermod (PLR/VS) a été pris en contradiction en avançant un argument, à propos de la votation sur la loi sur les jeux d'argent, contre lequel il avait voté à Berne l'an passé. Une erreur de vote selon lui.

## Philippe Nantermod, vous votez souvent sans comprendre le sujet?

En principe je comprends ce sur quoi je vote. Et j'assume le fait de m'être trompé car les bulletins sont parfois compliqués au Conseil national. Le problème est qu'il arrive que l'on vote de manière groupée sur un ensemble d'articles. Et celui précis que l'on voulait combattre est alors noyé dans le tas. L'erreur est humaine, je l'assume aussi.

● Mais un tel aveu relève de la naïveté ou c'est un outil de campagne?

Ce n'est pas la première fois que ça arrive, à moi ou à d'autres élus, de se tromper au moment de voter au Parlement. Cela a déjà été le cas pour le vote du budget lors de ma première session car je n'avais pas bien compris le mécanisme. Il faut savoir que nous avons des milliers de votes chaque année. Dans le feu de l'action, parfois, des députés se trompent.

● Vous êtes plutôt considéré comme un ultralibéral sur la scène politique. Pourquoi vous opposez-vous à l'exonération fiscale des gains des jeux?

J'aimerais qu'un jour on m'explique ce que signifie «ultralibéral». Personnellement, je suis un pur libéral-radical et non un ultralibéral. Je défends un État respectueux des libertés individuelles. Et je ne souhaite pas l'abolition d'un État qui remplit bien ses tâches, dont le

soutien des plus faibles. Vous m'aurez rarement vu voter pour supprimer une assurance sociale. Or il s'agit ici d'un domaine particulier: les jeux d'argent, avec des risques sociaux dramatiques. Depuis que je siége à Berne, la première fois que l'on introduit une exonération, c'est pour ceux qui se ruinent dans les jeux.

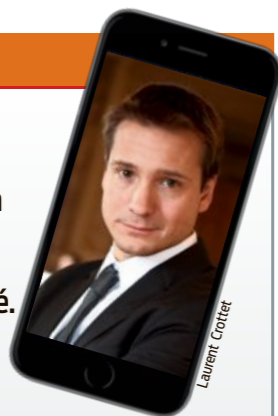
● Ne pourrait-on pas mieux renforcer la lutte contre l'addiction aux jeux en la finançant davantage avec l'argent des jeux?

En effet. J'ai d'ailleurs voté en faveur d'une proposition de la gauche pour que 0,5% des gains des casinos soit attribué à cela. Mais ça a été refusé par la majorité des députés. Et je pense d'ailleurs désormais que l'on devrait carrément supprimer les Tactilo, qui ne répondent qu'à une demande assez moche de jeux addictifs.

● Grâce à cette campagne où vous combattez l'interdiction des jeux étrangers en ligne, votre profil social est mis en avant?

Peut-être, pour ceux qui ne me connaissent pas bien. Dans mon engagement politique, les questions sociales ne sont pas mises de côté. Mais en tant que libéral, on a tendance à vouloir me caricaturer.

● PROPOS RECUEILLIS PAR  
FRÉDÉRIC NEJAD TOULAMI  
frederic.nejad@lematin.ch



Photos svetikd - Laurent Crottet



Le Conseil fédéral ne veut plus subventionner la création de places d'accueil. Le Parlement va-t-il le suivre?

# BERNE JOUE À LA GUERRE DES CRÈCHES

**POLÉMIQUE** Le Conseil fédéral ne veut plus soutenir la création de places d'accueil. Au Conseil national, le vote s'annonce épique.

**M**ieux concilier la vie familiale et la vie professionnelle est devenu un mantra partagé par quasi tous les partis à Berne. Depuis 2003, la Confédération subventionne la création de places d'accueil. Reconduit de quatre ans en quatre ans, le programme arrive à son terme cette année. La Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC) propose de le prolonger à raison de 130 millions de francs sur quatre ans. Mais cette fois, le Conseil fédéral s'y oppose, estimant que les communes et cantons doivent prendre le relais.

Pour Christine Bulliard Marbach (PDC/FR), présidente de la CSEC, «le Conseil fédéral dit que ce programme d'incitation n'a plus de raison d'être. Mais la majorité de la commission estime que ce n'est pas le cas, il n'y a pas assez de

places d'accueil et nous devons poursuivre l'effort.»

Depuis quinze ans, ce programme a permis de verser pour plus de 350 millions de francs de subventions. Il a été prolongé deux fois, en 2011 et en 2015. Au départ, il a eu de la peine à intéresser, mais depuis, communes et cantons ont compris l'intérêt à utiliser cet argent pour lancer de nouveaux projets. Ainsi, 33 000 places d'accueil de jour et 24 300 places parascolaires ont bénéficié de ce coup de pouce à raison de 5000 francs et 3000 francs la place. Le canton de Vaud, par exemple, a pu subventionner plus de 9000 places d'accueil, Genève 3300, Neuchâtel et le Valais environ 2300.

**Situation schizophrénique**

Pour Mathias Reynard, la recomposition du Conseil fédéral n'est

pas étrangère à sa prise de position: «Avant Ignazio Cassis, il avait toujours soutenu cette aide... Mais depuis le début des discussions pour le prolonger une troisième fois, les votes ont toujours été serrés en commission. Si le Conseil national suit le Conseil fédéral, dès le 1er janvier, il n'y aura plus un franc pour aider à la création de places d'accueil.»

Pour Laurent Wehrli (PLR/VD), «La situation est schizophrénique. D'une part, on parle d'une aide au démarrage... La reconduire encore une fois voudrait dire qu'elle devient quasi pérenne et la Confédération n'a pas les bases légales pour le faire. De l'autre, cette aide s'est avérée essentielle.»

Isabelle Moret (PLR/VD) votera clairement oui: «Je trouve que



«Avant Ignazio Cassis, le Conseil fédéral avait toujours soutenu cette aide»

Mathias Reynard, conseiller national (PS/VS)

La Chambre du peuple se prononcera le 12 juin prochain. L'UDC et le PLR tenteront de réunir leurs majorités pour empêcher le PDC et le PS d'avoir les 101 voix nécessaires pour passer le cap du frein aux dépenses. «La clé du vote, analyse Mathias Reynard, réside dans la position des PLR romands, connus pour être plus centristes.»

l'on manque encore de places et de solutions pour les parents. Je suis donc favorable à ce que l'on reconduise ce programme pour quatre ans.»

Christine Bulliard veut parier sur le succès: «C'est le moment de montrer qu'on veut continuer à aller de l'avant.»

● ÉRIC FELLEY  
eric.felley@lematin.ch

## Tarifs de fixe à mobile: M. Prix tance Swisscom

**TÉLÉCOMS** Les clients de Swisscom qui lancent des appels vers des téléphones mobiles depuis leur fixe paient trop cher, estime Monsieur Prix. Or le raccordement téléphonique fixe couvre encore d'importants besoins, relève-t-il dans sa newsletter trimestrielle diffusée hier.

En tant que concessionnaire du service universel, Swisscom doit offrir un prix plafond de 7,5 centimes par minute (hors TVA) pour les appels d'appareil fixe à appareil fixe. Par contre, aucun tarif maximal ne lui est imposé pour les appels de fixe à portable.

Une enquête a révélé que la marge de Swisscom sur ce second type d'appel était beaucoup plus élevée que celle pour les appels entre appareils fixes. La pro-

tection des prix pour les clients du service universel est donc incomplète, selon le Surveillant des prix, Stefan Meierhans, qui est intervenu auprès de l'opérateur.

**Une nouvelle offre**

Swisscom a refusé d'entrer en matière sur l'adoption d'un prix plafond par minute pour ce type d'appel. Par contre, le No 1 helvétique de la téléphonie a proposé de lancer une nouvelle offre en option, destinée à ses clients fixes qui appellent souvent sur des réseaux mobiles.

Dès cet été, pour 9 francs par mois, ils pourront téléphoner de manière illimitée vers les portables suisses. Les effets concrets de ce compromis seront ensuite évalués. ● ATS/G. MA.

## Personnel des hôpitaux fribourgeois en grève

**PROTESTATION** Les employés de l'Hôpital fribourgeois (HFR) ont participé hier à plusieurs actions de protestation sur les cinq sites de l'établissement. Ils exigent le maintien de leur statut de fonctionnaire, alors que le Conseil d'État préconise de les faire sortir de la loi sur le personnel de l'État. Le Grand Conseil se prononce demain. Plusieurs centaines de personnes ont participé à la grève, mais pas toute la journée. Des tournus étaient or-

ganisés entre les employés, selon Gaëtan Zurkinden, secrétaire régional du Syndicat des services publics. Seuls quelques dizaines d'employés ont observé une grève totale. Les prestations essentielles étaient assurées; certains actes administratifs ou soins de confort ont toutefois été réduits. La sécurité et la qualité de la prise en charge des patients a toutefois été garantie, a confirmé Marc Devaud, directeur ad interim de l'HFR. ● ATS



Des sages-femmes en blouse rose ont participé aux protestations.